



# PRÉFET DE LA NIÈVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction du pilotage interministériel

### Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Commune de LANGERON**

Il sera procédé du lundi 3 mai 2021 à partir de 8h30 au samedi 5 juin 2021 jusqu'à 12h00, soit pendant une période de 34 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société SP 11 CORUSCANT, concernant un parc photovoltaïque, situé sur la commune de LANGERON.

La demande est sollicitée pour le projet d'implantation d'un parc solaire d'une puissance de 18,48 Mwc, comprenant 45 612 modules, un poste de livraison, sept postes de transformation, situé au niveau de la zone d'activité "Maison Rouge", sur le territoire de la commune de LANGERON.

L'enquête publique concerne également les communes et communautés de communes suivantes : LANGERON, SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER, SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, MARS-SUR-ALLIER, LIVRY, NIVERNAIS BOURBONNAIS et LOIRE ET ALLIER.

Le dossier d'enquête publique sera déposé à la mairie de LANGERON et pourra aussi être consulté par le public dans les mairies de SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER, SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, MARS-SUR-ALLIER, LIVRY et aux sièges des communautés de communes NIVERNAIS BOURBONNAIS et LOIRE ET ALLIER, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre ([www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie de LANGERON pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Jean-François BLANCHOT, à la mairie de LANGERON, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées à la Préfecture de la Nièvre par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre ([www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) - onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État") dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête et le dossier de demande de permis de construire seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (onglet "Publications" - rubrique "Enquêtes publiques État").

M. Jean-François BLANCHOT, chef d'établissement scolaire en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon.

M. Jean-François BLANCHOT se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de LANGERON les :

- lundi                      3 mai 2021                      de                      8H30 à 11H30
- mercredi                      12 mai 2021                      de                      13H30 à 16H30
- mardi                      25 mai 2021                      de                      14H00 à 17H00
- samedi                      5 juin 2021                      de                      9H00 à 12H00

**Lors des permanences en mairie, le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.**

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la personne responsable du projet : M. William BARRAUD – société SP 11 CORUSCANT – 75 rue Saint-Lazare – 75009 PARIS Cedex (Téléphone : 06.32.74.15.58 – Courriel : wbarrau@coruscantgroup.com).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la Préfecture de la Nièvre – Direction du pilotage interministériel – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE, ainsi qu'à la mairie de LANGERON, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral, qui sera notifié au responsable du projet.